

Monsieur Bertrand Nouailles
Président de la Régionale APPEP
35 place Marcel Sembat
63100 Clermont-Ferrand

À Mme Le Recteur

Clermont-Ferrand,
Le 19 juin 2014

Mme Le Recteur,

Suite à votre réponse du 28 mars 2014 rappelant les arrêtés des 27 janvier 2010, 27 mai 2010 et 29 septembre 2011 qui fixent les horaires de philosophie et laissent désormais aux seuls chefs d'établissement la répartition de l'enveloppe horaire pour l'enseignement en groupe à effectifs réduits d'une part, et suite à la réponse du 6 mai 2014 du directeur du cabinet du Ministère de l'éducation, Bertrand Gaume, allant dans le même sens d'autre part, les professeurs de philosophie de l'Académie ne se satisfont pas de ces deux réponses apportées, et la comprennent d'autant moins que le ministre se dit « être très attaché à la qualité des conditions d'enseignement de la philosophie dans toutes les séries générales et technologiques ».

En effet, ce refus entérine une grave dégradation des conditions de travail induite par l'augmentation significative du nombre de classes par enseignant et des effectifs élèves. Cette dégradation est constitutive d'un risque psycho-social pour les personnels, et les CHSCT, comme ils l'ont fait pour les personnels de la série STI2D, devront s'emparer de la problématique de santé qu'elle implique pour les enseignants de philosophie.

C'est pourquoi la délégation interassociative (APPEP, ACIREH) et intersyndicale (SNES, FO, SNALC, Sud Education, CGT éducation) souhaite obtenir le plus rapidement possible une audience pour vous remettre solennellement la réponse signée par presque tous les professeurs de philosophie présents lors de la réunion d'entente le mardi 17 juin 2014.

Je vous prie de croire, Mme le Recteur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs et à l'attachement à la qualité de l'enseignement apporté auprès des élèves dont nous avons la charge.

Bertrand Nouailles,
Président de la Régionale APPEP